



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE 28 MARS 2023
N°2023- 050

Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 22 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, 22 mars 2023 à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne, convoqué le jeudi seize mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Cadre d'intervention des enseignants sur l'encadrement du temps méridien

Rapporteur : M. CHATAUD

Direction : Direction Générale Adjointe (Finances, Population et Santé)

Service : Service des assemblées et affaires juridiques

Les membres présents :

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**.

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Les membres excusés :

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR), M. DUBUS (donne procuration à Mme THIROUX), Mme SAILLAND (donne procuration à Mme ABCHICHE), Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), Mme DONATIEN (donne procuration à Mme MUSSOTTE-GUEDJ), M. BARON (donne procuration à M. GOUPIL), Mme THEOPHILE (donne procuration à M. FORHAN), M. SY (donne procuration à M. MAILLER), Mme MASMOUDI (donne procuration à M. FAUTRE).

Secrétaire de séance : Mme CIPRIANO

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 40

Nombre de procurations : 9

Nombre de votant(e)s : 49

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Séance du Conseil municipal du 22 mars 2023

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2143-2 ;

Vu le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission : Enseignement - Formation professionnelle - Restauration collective – Enfance - Petite enfance – Jeunesse - Bâtiments communaux – Droits des femmes émis lors de sa séance en date du 14 mars 2023 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies émis lors de sa séance en date du 14 mars 2023 ;

Considérant ce qui suit :

Le nombre d'enfants accueillis sur le temps méridien est particulièrement conséquent : il est en effet de 5500 enfants en moyenne sur le premier trimestre de l'année scolaire 2022/2023. Sur certaines périodes de ce trimestre, l'effectif d'enfants accueillis a atteint le nombre de 5820.

Il est nécessaire aujourd'hui de renforcer l'effectif d'encadrement du temps méridien en sollicitant les enseignants volontaires.

après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

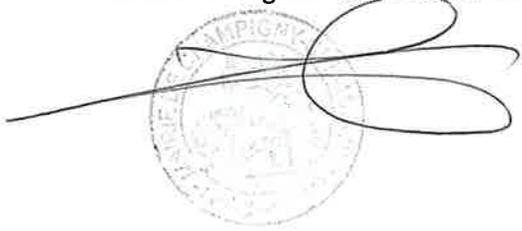
41 votes pour, dont 7 procurations (M. LATRONCHE, M. DUBUS, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. BARON, Mme THEOPILE)

8 abstentions, dont 2 procurations (M. SY, Mme MASMOUDI), Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE, M. MAILLER

ARTICLE 1: APPROUVE le nouveau cadre d'intervention des enseignants volontaires sur l'encadrement du temps méridien

ARTICLE 2 : FIXE la rémunération horaire brute des enseignants volontaires pour l'encadrement de ce temps à hauteur de 20€.

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



A black ink signature of Monsieur Laurent JEANNE is written over a circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne.

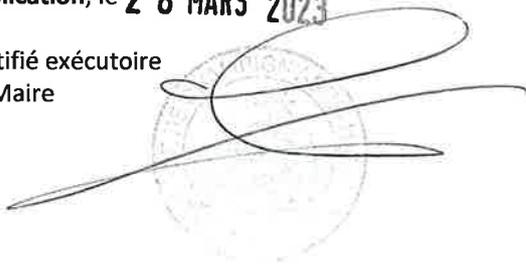
La secrétaire de séance
Madame Isabel CIPRIANO
Conseillère municipale



A blue ink signature of Madame Isabel CIPRIANO is written over a circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne.

Transmission en préfecture, le 28 MARS 2023
Publication, le 28 MARS 2023

Certifié exécutoire
Le Maire



A black ink signature of the Mayor is written over a circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne.